



53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

15 MAI 2025
DP-n°2025-05/09-19°

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2021-09/151 du conseil communautaire en date du 20 septembre 2021, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le **19°** relatif aux **CESSIONS/ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS INFÉRIEURS A 200 000€ HT**

Décider de cessions de terrains et de biens immobiliers inférieurs à 200 000 € HT

Considérant :

- la demande d'acquisition d'un terrain de 5 717 m² environ, situé dans la Zone d'Activités de Villeneuve à CRAON, faite par la SAS CMI;
- l'avis du service des Domaines rendu le 27 mars 2025;

Considérant l'avis favorable de la Commission Économie-Emploi-Agriculture-THD en date du 12 mars 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10 mars 2025,

DÉCIDE

OBJET :

ÉCONOMIE

Vente terrain ZA de Villeneuve à Craon à la SAS CMI

Article 1 :

- **de procéder** à la vente des parcelles cadastrées F1022, F0915 et F0906 d'une surface approximative 5717m², situées Zone d'Activités de Villeneuve à CRAON, à la SAS CMI (ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer à l'acquéreur pour la réalisation de la présente affaire), pour un montant d'environ 42 019,95 HT, TVA en sus, soit 7,35€HT le mètre carré ;
- **de confier** l'acte à intervenir à une étude notariale du territoire. Les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 15 mai 2025

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250519-2025-05-09-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025
Publication : 20/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

